

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-80

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 19

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Laurent MULOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT M. LE PRESIDENT A SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA VILLE DE LA FERTE SAINT-AUBIN POUR L'ANNEE 2011

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer :

- la convention avec Monsieur le Maire de LA FERTE SAINT-AUBIN, au titre de la mise à disposition de certains agents communaux auprès de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin,
- la convention avec Monsieur le Président du CCAS de LA FERTE SAINT-AUBIN, au titre de la mise à disposition d'un agent communautaire auprès du CCAS de la Ville de La Ferté Saint-Aubin,

telles qu'elles figurent en annexe à la présente, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2011.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-81

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 19

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Laurent MULOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs:

- Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales au grade de puéricultrice de classe normale, à temps non complet, de 17,5/35^{ème} : -1 ; solde : 0
- Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales au grade de puéricultrice de classe normale, à temps non complet, de 24,5/35^{ème} : +1 ; solde : 1
- Cadre d'emplois des techniciens supérieurs, au grade de technicien supérieur territorial, à temps complet : -1 ; solde : 0
- Cadre d'emplois des adjoints techniques, au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet : +1 ; solde 1

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-82

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 19

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Laurent MULOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**OBJET : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU CADRE D'EMPLOIS
DES ADJOINTS TECHNIQUES**

Vu la délibération en date du 25 octobre 2007 qui a instauré le régime indemnitaire aux agents de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin,

Considérant que le régime indemnitaire du cadre d'emplois des adjoints techniques n'avait pas été défini, Monsieur le Président informe l'Assemblée que, suite à la création du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au sein du Service Public d'Assainissement Non Collectif, il convient d'octroyer à cet agent le régime indemnitaire inhérent à ce grade soit :

Primes proposées	Butoir en Coefficient	Taux médian en Coefficient
IEMP	2	0
IAT	4	1,75

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE le régime indemnitaire du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe comme défini ci-dessus, les crédits ayant été prévus au budget.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-83

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 19

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Laurent MULOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION
AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE
DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président expose que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Loiret a créé un service de médecine professionnelle préventive au sein de son établissement en 2009.

Par délibération communautaire du 20 novembre 2009, la Communauté de Communes a adhéré pour ses agents à cette assurance groupe.

Dans le cadre d'une renégociation du marché d'assurances statutaires, DEXIA remplacera à compter du 1^{er} janvier 2011 la société GROUPAMA.

Afin de ne pas avoir de rupture dans le contrat d'assurance du personnel, le Président propose à l'Assemblée d'entériner le choix du nouveau prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DECIDE :

- de valider le renouvellement de son adhésion avec ce nouveau prestataire, étant précisé que le montant annuel de la participation, dû par la collectivité, est fixé selon un taux de cotisation additionnel de 0.30 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel communautaire.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention à intervenir avec ledit organisme, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2011.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-83 bis

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 19

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Laurent MULOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Extrait qui annule et remplace l'extrait n° 10-83 du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 16 décembre 2010

OBJET : ADHESION AUX CONTRATS D'ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Monsieur le Président expose que la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale institue à la charge des Collectivités Territoriales employeurs des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident du travail et décès.

Cette même loi, en son article 26, autorise les Centres de Gestion à souscrire, pour le compte des Collectivités et Etablissements Publics du Département qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des obligations citées au paragraphe précédent.

En 2010, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a souscrit un contrat d'assurance groupe, pour les agents CNRACL et/ou pour les agents IRCANTEC. Ce contrat permet l'adhésion par bon de commande à tout moment.

C'est pourquoi il convient que le Conseil Communautaire se détermine sur l'adhésion au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion, à compter du 1er Janvier 2011, pour une durée de 5 ans.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application du 5ème alinéa de l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des Collectivités Locales et Etablissements Territoriaux,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code des Assurances,

DECIDE :

1) La Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT AUBIN décide de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, pour une durée de 5 ans à compter du 1er Janvier 2011, concernant :

Catégories d'agents	Risques	options
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents : 4	Congé maladie ordinaire Congé de longue maladie, longue durée Congé de maternité, d'adoption, de paternité Décès Accident de service et de trajet, maladie professionnelle	Franchise de 15 jours <input checked="" type="checkbox"/> 4.64%
		Franchise de 30 jours <input type="checkbox"/> 4.38%
Agents affiliés à l'IRCANTEC Nb d'agents : 2	Congés de maladie ordinaire Congé de grave maladie Accidents de service de trajet (de travail, non titulaire, et maladie professionnelle Maternité, adoption	Franchise de 10 jours <input checked="" type="checkbox"/> 1.45%
		Franchise de 30 jours cumulés (sur les 365 jours précédents) <input type="checkbox"/> 1.45%

2) La Communauté de Communes autorise le Président à signer la convention passée avec le Centre de Gestion au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-84

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 19

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Laurent MULOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITE DE CONSEILS
ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité allouée aux comptables du Trésor Public.

Conformément à l'arrêté précité, une délibération fixant le taux de l'indemnité de conseil doit être prise lors du changement de comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux de cette indemnité de conseils allouée au comptable du Trésor Public à 100 %.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-85

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 19

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, Mme Michèle CORMERY, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Laurent MULOT

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : FIXATION DES INDEMNITES ACCESSOIRES POUR L'EXERCICE 2011

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de verser une indemnité accessoire à trois agents, en contrepartie du travail spécifique fourni, selon les caractéristiques suivantes :

INDEMNITES ACCESSOIRES			
		Montant mensuel net	Montant annuel net
Monsieur SALAUN	Forfait	400,00	4800,00
Madame MARCHAND	Forfait	100,00	1200,00
Monsieur PASCAULT	Forfait	150,00	1800,00

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-86

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 4 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2010

Sur le rapport de M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances,
Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
DECIDE de procéder aux écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Justifications	Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Reversement à l'agglomération d'Orléans	7398/DIV	44 779,92 €		
023 virement à la section d'investissement	023	4 547,08 €		
Annulation de mandat sur ex 2008 et 2009 pour création budget chavannerie			773/DIV	49 327,00 €
	TOTAL	49 327,00 €	TOTAL	49 327,00 €

Section d'Investissement

Justifications	Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
021 Virement à la section de fonctionnement			021	4 547,08 €
Batiment chavannerie II	2118	777 600,00 €	16874	777 600,00 €
Régularisation sur écritures reprise SISS	1641	52 820,29 €	1021	52 820,29 €
Annulation des mandats 2010 pour création budget chavannerie	2315	- 596 769,17 €		
Annulation des titres 2010 Pays pour création budget chavannerie			1322	- 190 350,00 €
Annulation des titres 2010 CG45 pour création budget chavannerie			1323	- 36 034,64 €
Avance chavannerie II	27638	646 772,85 €		
Remboursement de la FCTVA			10222	- 76 073,00 €
Cession des terrains au budget chavannerie II			024	332 943,66 €
	2313/PINO	- 14 970,58 €		
	TOTAL	865 453,39 €	TOTAL	865 453,39 €

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-87

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 issue de l'ordonnance du 26 août 2005 et ses décrets d'application,
Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 17 novembre 2010,
Vu l'examen du projet de budget primitif 2011 en Commission des Finances du 7 décembre 2010,
Sur le rapport de M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, le Budget Primitif 2011 de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, tel que présenté en annexe, est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire et se décompose comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	RECETTES de FONCTIONNEMENT
5 946 509,20 €	5 946 509,20 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT	RECETTES d'INVESTISSEMENT
515 640,76 €	515 640,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la section de fonctionnement du budget primitif 2011 qui s'équilibre à la somme de 5 946 509,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la section d'investissement du budget primitif 2011 qui s'équilibre à la somme de 515 640,76 €.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-88

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC
(SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 issue de l'ordonnance du 26 août 2005 et ses décrets d'application,
Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 17 novembre 2010,
Vu l'examen du projet de budget primitif 2011 du budget annexe du SPANC en Commission des Finances du 7 décembre 2010,
Sur le rapport de M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, le Budget Primitif 2011 du budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, tel que présenté en annexe, est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire et se décompose comme suit :

DEPENSES d'EXPLOITATION	RECETTES d'EXPLOITATION
78 450,00 €	78 450,00 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT	RECETTES d'INVESTISSEMENT
4 557,00 €	4 557,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la section d'exploitation du budget primitif 2011 du budget annexe du SPANC qui s'équilibre à la somme de 78 450,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la section d'investissement du budget primitif 2011 du budget annexe du SPANC qui s'équilibre à la somme de 4 557,00 €.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-89

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU BUDGET ANNEXE ZAE LA CHAVANNERIE II

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 issue de l'ordonnance du 26 août 2005 et ses décrets d'application,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 17 novembre 2010,

Vu l'examen du projet de budget primitif 2011 du budget annexe ZAE La Chavannerie II en Commission des Finances du 7 décembre 2010,

Sur le rapport de M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, le Budget Primitif 2011 du budget annexe ZAE La Chavannerie II de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, tel que présenté en annexe, est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire et se décompose comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	RECETTES de FONCTIONNEMENT
1 099 542,13 €	1 099 542,13 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT	RECETTES d'INVESTISSEMENT
873 157,49 €	873 157,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la section de fonctionnement du budget primitif 2011 du budget annexe ZAE La Chavannerie II qui s'équilibre à la somme de 1 099 542,13 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la section d'investissement du budget primitif 2011 du budget annexe ZAE La Chavannerie II qui s'équilibre à la somme de 873 157,49 €.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-90

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A OUVRIR UNE LIGNE DE TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, informe l'Assemblée qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour pallier éventuellement à des difficultés de trésorerie.

À ce titre, une consultation a été effectuée auprès de différents organismes bancaires : CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE, CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE et DEXIA CREDIT LOCAL.

Il propose au Conseil Communautaire de retenir l'offre de la CAISSE d'EPARGNE LOIRE CENTRE, qui se décompose comme suit :

Montant : 500 000 €

Durée : 12 mois

Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins exprimés

Base de calcul des intérêts :

Index : EONIA + 1,10 %

Frais de dossier : 500 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer la convention relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, avec la Caisse d'Epargne Loire Centre, au titre de l'exercice 2011, aux conditions susmentionnées.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-91

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ET A DES ORGANISMES
SUR L'EXERCICE 2011**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Commission des Finances, lors de sa réunion du 7 décembre 2010, a examiné les demandes de subventions des associations suivantes :

- Aide à domicile	20 232,00 €
- Soins à domicile	3 650,00 €
- FSE du collège	1 800,00 €
- Associations du collège	1 800,00 €
- UNSS	1 400,00 €
- CILS	28 400,00 €
- CLIC	4 732,70 €
- OTSI	38 700,00 €
- Les P'tits Loups	37 000,00 €
- Mission Locale	9 464,00 €
- ESC Natation	5 500,00 €
- Amicale du Personnel	2 750,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer les subventions ci-dessus rappelées, conformément à la proposition de la Commission des Finances, les crédits étant inscrits au budget primitif 2011 du budget principal.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-92

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU CANTON DE LA FERTE SAINT-AUBIN

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

L'Office de Tourisme Intercommunal du canton de La Ferté Saint-Aubin s'est vu déléguer par le Conseil Communautaire du Canton de La Ferté Saint-Aubin par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristiques pour la Communauté de Communes et ceci en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local.

Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Communauté de Communes lui attribuera annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de service, ceci en application de l'arrêté du 12 janvier 1999.

Il est prévu d'attribuer à l'Association « Office de Tourisme Intercommunal du Canton de La Ferté Saint-Aubin » une subvention d'un montant de 38 700 € pour l'année 2011. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de Communes aux activités de ladite Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer la convention de partenariat financier avec l'Association Office de Tourisme Intercommunal du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-93

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER
AVEC L'ASSOCIATION HALTE-GARDERIE PARENTALE « LES P'TITS LOUPS »

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'Association « Les P'tits Loups » est d'ordre social (halte garderie parentale pour des enfants de trois mois à quatre ans). Cette halte garderie parentale est créée, organisée et gérée par des parents regroupés sous une association loi 1901. L'association accueille au maximum 20 enfants de l'âge de trois mois à quatre ans.

Elle est agréée par la Direction de la Solidarité du département et bénéficie d'un agrément de la Protection maternelle et infantile (PMI). A ce titre un projet pédagogique est défini.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN. C'est à ce titre que la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Il est prévu d'attribuer à l'Association « Les P'tits Loups » une subvention d'un montant de 37 000 € pour l'année 2011. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de Communes aux activités de ladite Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE son Président à signer la convention de partenariat financier avec l'Association Halte-garderie parentale « Les P'tits Loups ».

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-94

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION CILS
(Centre d'Initiatives Locales de Sologne)

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'Association CILS est d'ordre social dans le cadre de l'insertion professionnelle.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN. C'est à ce titre que la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Il est prévu d'attribuer à l'Association CILS une subvention d'un montant de 28 400 € pour l'année 2011. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de Communes aux activités de ladite Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité par 20 voix pour, M. Hervé NIEUVIARTS ne prenant pas part au vote.

AUTORISE son Président à signer la convention de partenariat financier avec l'Association C.I.L.S. (Centre d'Initiatives Locales de Sologne).

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-95

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

**OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COLLEGE MAITRE D'OUVRAGE
DANS LE CADRE DU LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE
SUR ESQUISSE POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 29 septembre dernier, l'Assemblée a nommé les membres du collège Maître d'Ouvrage composé de 6 personnes titulaires et 6 personnes suppléantes, dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un complexe aquatique sur le territoire de la Commune de LA FERTE SAINT-AUBIN.

Il propose de remplacer M. Bertrand DAUDIN, en tant que membre suppléant de Ménestreau-en-Villette par M. Jean-Louis LHEUREUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de nommer

- M. Jean-Louis LHEUREUX à la place de M. Bertrand DAUDIN, le collège Maître d'Ouvrage se composant donc de la façon suivante :

Membres titulaires :

- M. Xavier DESCHAMPS, Président du jury
- M. Michel TATIN
- Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE
- M. Philippe FROMENT
- M. Eric LEMBO
- M. Jean-Jacques BOUQUIN

Membres suppléants :

- M. Michel POUGET
- M. Jean-Paul ROCHE
- M. Gilles LANDRE de LA SAUGERIE
- M. Jean-Michel SINTES
- M. Jean-Louis LHEUREUX
- M. Daniel MORAND

- Messieurs Bertrand DAUDIN et Claude ROLAND, en tant que personnes qualifiées techniquement au sein du collège,
- 4 maîtres d'œuvre pour compléter ce jury.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 10-96

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE 2010

Date de convocation :
07/12/2010

Date d'affichage :
23/12/2010

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

Le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX à dix neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude RIBIERE (remplacé par M. Guy LASNIER), Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre de la régularisation des opérations de fin d'exercice et à la demande de Monsieur le Trésorier, il convient de procéder à une décision modificative au budget principal comme suit :

Section d'investissement dépenses Chapitre 001 Compte 1641 : + 712,76 €

Section d'investissement dépenses Chapitre 413 Compte 2313 : - 712,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE la décision modificative telle qu'elle est décrite ci-dessus.

Le Président
Xavier DESCHAMPS